

au Sénat, oppositions à la hausse des frais d'inscription

Suite à l'émoi provoqué par l'annonce de l'augmentation des frais d'inscription à l'université des étudiants extracommunautaires, la commission de la culture du Sénat a confié aux sénateurs Piednoir et Kern une mission éclair d'analyse et de propositions sur le plan « *Bienvenue en France* ». Lors de leur audition le 13 mars 2019¹, les deux sénateurs ont déclaré qu'ils sont favorables à la différenciation des frais d'inscription mais que « *c'est la forme qui met tout le monde dans l'embarras* ». Ils préconisent le report de cette mesure à septembre 2020, en précisant que « *ce n'est pas une demande d'enterrement* », mais « *une demande de concertation et de travail* ».

Mais des sénatrices et sénateurs, tout comme les milieux académiques, s'opposent à cette différenciation, vraie rupture du principe républicain d'universalité de l'accueil dans l'enseignement supérieur et absurdité économique d'un raisonnement emprunté au « marketing de la rareté »². Ils rappellent que le problème de l'université est avant tout un problème de moyens. Trois d'entre eux s'expriment ici.

Hausse des frais d'inscription : une idée hors sol

Esther Benbassa, sénatrice de Paris (Groupe communiste républicain citoyen et écologiste), directrice d'études à l'École pratique des hautes études, directrice du Centre Alberto-Benveniste d'études sépharades et d'histoire socioculturelle des Juifs (EPHE & CNRS).

Propos recueillis par Bouchra Touba.

Bouchra Touba : La décision prise par le gouvernement d'une hausse des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires de licence et de master a été justifiée par le fait que des études payantes seraient un signal de qualité qui devrait permettre de passer de 350 000 étudiants accueillis en 2018 à 500 000 en 2025. Que pensez-vous de cet objectif et de cet argument ?

Esther Benbassa : L'argument est curieux car la France n'est pas le pays le plus souvent choisi comme premier lieu d'étude. Moi-même, j'ai été une étudiante étrangère. J'avais reçu deux bourses : l'une aux États-Unis et l'autre en France. Comme j'avais été élevée dans l'amour de la France, j'ai choisi la France, mais le parcours a été semé d'embûches. Mes condisciples, qui avaient choisi les États-Unis, ont pu bénéficier de bourses plus conséquentes que la mienne, d'un enseignement plus qualifié et d'opportunités plus larges de réussite que la moyenne des étudiants ayant choisi la France.

En ce qui me concerne, mon exemple n'est pas significatif puisque j'ai fait une belle carrière. Après avoir été enseignante dans le secondaire pendant quinze ans, j'ai passé des



Esther Benbassa.

concours puis j'ai été recrutée directement comme directrice de recherches au CNRS, où j'ai travaillé de 1989 à 2000, avant d'obtenir une chaire à

¹ <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20190311/cult.html#toc3>

² <https://www.fabiengay.fr/Captive-des-senateurs/les-communiqués-de-presse/article/de-parcoursup-a-l-augmentation-des-droits-d-inscription-la-reforme-liberale-de>

l'École pratique des hautes études. Et, aujourd'hui, je suis sénatrice.

Mais, quand on considère la somme accordée aux étudiants choisis pour venir en France, même à l'époque, dans les années soixante-dix, cela ne suffisait pas pour vivre plus de quinze jours. Heureusement, les études n'étaient pas payantes pour les boursiers et les droits d'inscription, pour ceux qui n'étaient pas boursiers, étaient raisonnables. Mais pourquoi donc choisir la France aujourd'hui, si les droits d'inscription deviennent élevés et alors que nos universités ne sont pas toujours à la hauteur de ce qu'attendent des étudiants qui quittent leur pays pour venir en France, s'y investir, apprendre le français ? Mieux vaut poursuivre des études en français en Belgique où les études se font à moindre frais, l'enseignement universitaire est plus encadré et la vie moins chère. J'étude ici le cas des grandes écoles où les études y sont payantes pour tous. C'est un autre problème.

Cette idée de hausse des frais d'inscription à l'université est, à mon avis, hors sol et suicidaire. Pour attirer des étudiants, il faut plutôt laisser les tarifs en l'état et acquérir plus de public universitaire. Quand ces personnes venues étudier en France rentrent dans leur pays, elles deviennent des transmettrices de la langue française et des produits français. Il y a une proximité qui se tisse et c'est excellent pour la culture française, pour la diffusion de la langue française et pour l'économie française...

B. T : La France est le quatrième pays du monde et le premier du monde non-anglophone pour l'accueil d'étudiants internationaux. Ils viennent principalement du Maghreb et d'Afrique. Dans le cadre d'une politique « d'immigration choisie », le gouvernement souhaite se détourner de cette région, jugée trop pauvre économiquement, et privilégier l'accueil d'étudiants solvables venant des

pays émergents (BRICS). Que pensez-vous de cette orientation ?

E. B : Mais les étudiants de ces pays ne viennent pas en France ! Pour ma part, j'ai enseigné pendant des années dans des grandes universités américaines. J'y ai rencontré des étudiants en master pouvant vivre correctement avec leur bourse, car les États-Unis accordent aux bons étudiants, dès le master, une bourse conséquente pour aller jusqu'à la fin du doctorat. En France, les contrats doctoraux ne sont pas assez nombreux et leur montant est souvent insuffisant pour vivre. Un certain nombre d'étudiants est obligé de travailler, en particulier les étudiants étrangers.

L'ambition gouvernementale va être rapidement déçue. Je crois qu'il faut être raisonnable et se dire que les gens qui choisissent un pays pour faire des études le font surtout à cause de leur intimité avec la langue. En France, les étudiants étrangers viennent surtout des pays du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest parce que ce sont d'anciennes colonies ou protectorats et que le français y est la première langue étrangère.

Aujourd'hui, l'anglais est devenu de plus en plus, avec internet, une langue d'usage et une langue culturelle pour les pays émergents. Leurs étudiants ne viendront pas en France qui, dans leur esprit, ne représente pas ce qu'ils attendent de l'avenir. Croire que les Brésiliens ou les Indiens, dont la langue principale est l'anglais, rêvent de venir en France est une utopie. Ce n'est pas la France qu'ils vont choisir pour étudier les sciences dures ou l'informatique. Il ne faut pas que la France sous-estime sa clientèle africaine et maghrébine.

B. T : Faire payer les étudiants non communautaires au prétexte que leurs parents ne seraient pas soumis à l'impôt sur le revenu, n'est-ce pas une mesure discriminatoire et une vision partielle de leur apport ?

E. B : Je ne comprends même pas l'idée. Les communautaires et les non communautaires payent des impôts. Un Tunisien qui achète une bouteille de lait à Paris paye la TVA. Quel est le lien ? Cette idée est sortie de la tête d'un technocrate qui n'imagine le monde qu'au travers de tableaux Excel. Cet argument est limite. C'est de l'argutie.

B. T : Le président de la République affirme que notre pays ne peut pas financer, sur le budget de l'État, la croissance du nombre d'étudiants qu'il voudrait voir atteindre 500 000 d'ici à 2027. Partagez-vous cette appréciation ?

E. B : Je ne pense pas qu'il y aura une augmentation du nombre des étudiants qui viendront en France. De plus en plus, ceux-ci se dirigent vers un enseignement donné en langue anglaise. C'est ainsi qu'actuellement la Hollande est devenue un pays de choix car les cours y sont donnés en anglais à l'université et les études y sont bien encadrées. Les étudiants disposent d'une petite bourse et les frais d'inscription sont plus bas qu'aux États-Unis.

L'Angleterre est proche des pays maghrébins et les étudiants pourraient, dans l'avenir, aller y poursuivre leur formation universitaire si la hausse des frais d'inscription devenait trop forte en France ; ou, comme je l'ai déjà dit, vers la Belgique. Les étudiants vont aussi en Roumanie faire des études de médecine bien moins coûteuses qu'aux États-Unis et qui sont faites en langue anglaise. Il y a même des étudiants français qui ont échoué à intégrer la faculté de médecine en France qui vont y étudier, à Cluj en particulier. Ces pays ont compris qu'enseigner en anglais permet de capter une clientèle qui partirait sinon aux États-Unis ou en Angleterre.

Le Moyen-Orient envoie ses enfants aux États-Unis. Les étudiants palestiniens, saoudiens, iraniens, etc.,

vont dans les grandes universités américaines ou les universités moins grandes car tout le monde ne peut pas être reçu à Harvard ou à Stanford. Ces étudiants ne viennent pas en France.

Le calcul qui est fait par la technocratie française témoigne de sa méconnaissance du marché étudiant en Occident. Les études sont devenues une sorte de supermarché. Les parents consultent le classement de Shanghai (où nos universités ne sont pas bien placées) et décident d'investir tant d'années, dans telle université, pour leurs enfants. En France, nous sommes en

train de faire des regroupements qui ne fonctionnent pas parce que nos universités souffrent d'une pénurie endémique...

Les études en France sont gratuites et c'est bien. Cela donne davantage de possibilités d'y poursuivre des études. Certes, la discrimination se fait ensuite rapidement dans le recrutement, les étudiants des grandes écoles trouvant plus facilement du travail que ceux sortis de l'université. Néanmoins, la possibilité existe d'y envoyer étudier nos enfants et nos petits-enfants (même si le taux d'enfants d'ouvriers ne progresse pas).

Il faut sauvegarder l'université parce que notre État-providence est encore providentiel dans deux domaines : la santé et les études. Alors, espérons que malgré la néolibéralisation extrême à laquelle nous sommes confrontés, tout cela ne va pas disparaître. Les hôpitaux sont en déclin, leurs personnels submergés. A cesser d'investir davantage dans l'éducation et dans la santé, nous allons perdre des avantages qualitatifs propres à la France, payés par nos impôts. Ils doivent être employés correctement. C'est pour la qualité des hôpitaux, de la formation, de l'école que nous les payons.

Une sélection par l'argent

Xavier Iacovelli, sénateur Groupe socialiste et républicain des Hauts-de-Seine.

Si dans le secteur des biens et services produits par les entreprises privées le prix peut être un signal de leurs qualités, il y a un secteur où ce signal ne peut s'appliquer, c'est celui du service public. La qualité de la mission de formation opérée par les universités ne peut se mesurer par le montant des frais d'inscription !

On peut s'interroger sur la pertinence du signal envoyé aux étudiants extra-communautaires. Pour en attirer plus, nous allons établir une barrière tarifaire élevée, nous allons multiplier les obstacles ? Soyons honnêtes, ce signal est destiné aux familles étrangères les plus aisées. Ce gouvernement organise une sélection par l'argent et s'attaque à ceux qui, aujourd'hui, font la richesse de nos campus et de nos laboratoires de recherche.

Ce n'est pas parce que c'est cher que c'est de bonne qualité. Le gouvernement mène ici une réflexion rapide et dangereuse pour la pérennité et l'efficacité de nos missions de ser-

vice public. Une offre de formation de qualité dans l'enseignement supérieur, c'est un nombre de maîtres de conférences et de chargés de travaux dirigés suffisant, des locaux modernes et de qualité et une réelle dotation de l'État au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin que les établissements puissent mettre en place des politiques d'enseignement audacieuses.

S'il est important de diversifier notre accueil d'étudiants étrangers, et s'il est opportun et pertinent d'accueillir, dans nos formations, des jeunes originaires des BRICS, il est surtout fondamental de pouvoir accueillir tous les étudiants étrangers voulant venir étudier chez nous sans distinction de pays d'origine, de sexe ou d'origine sociale.

Cette orientation par l'argent est-elle en accord avec l'esprit de nos universités françaises et de notre République ? L'immigration choisie est en profonde opposition avec le caractère universaliste de nos cam-



Xavier Iacovelli.

pus et de notre mission républicaine. Il n'est pas question de choisir des personnes sur le simple critère de leurs pays d'origine ! En France, on accueille quelqu'un parce qu'il le mérite et non parce qu'il est né au bon endroit.

La hausse des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires est une mesure discrimi-

natoire. D'abord, parce que l'apport des étudiants étrangers dans nos universités est considérable et que de plus en plus ils font la richesse et le dynamisme de nos lieux de recherche académique. Ensuite, parce que l'apport économique qui découle de leur présence dans nos universités est loin d'être négligeable. Ce sont des investissements qui ne coûtent pas grand-chose à la France car ils ne sont pas éligibles aux bourses et aux prestations sociales. Dès lors, pour financer leurs études, dois-je rappeler qu'un certain nombre d'entre eux doivent travailler, participant ainsi au dynamisme économique de notre territoire.

Le gouvernement essaye d'opposer les gens entre eux en expliquant qu'ils ne payent pas d'impôts et profitent du système. Il a le cynisme de justifier cette hausse des frais d'inscription discriminante par un argument

comptable. Mais tout est une question d'arbitrage budgétaire. Oui, la France n'aura pas les moyens de sa politique universitaire et de recherche si elle ne se les donne pas. Le gouvernement peut être en capacité de mener une politique ambitieuse s'il le veut.

Mais les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche commencent à connaître par cœur la chanson. L'État n'a plus les moyens, donc soit on réduit la dotation des universités, soit on taxe davantage les usagers, comme la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) de 90 euros instituée par la loi « Orientation et réussite des étudiants »³.

³ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid132129/la-contribution-vie-etudiante-et-de-campus-c.ve.c.html>
<https://www.letudiant.fr/lifestyle/Sante-mutuelle-et-assurance/en-2018-finie-la-securite-sociale-etudiante-place-a-une-contribution-de-90-euros.html>

La vraie question, c'est plutôt : est-ce que la hausse des frais d'inscription va profiter effectivement à un meilleur accueil et accompagnement des étudiants extra-communautaires ? Je rappelle juste que la CVEC devait permettre aux universités de mieux accueillir les étudiants et, qu'un an après la mise en œuvre de la mesure, les universités n'ont pas vu l'ombre de cet argent et que la loi de finances pour 2019 a révélé qu'une bonne part de la CVEC part dans le remboursement de la dette. Qui nous dit que le gouvernement ne le fera pas encore ?

C'est la gratuité qui donne de la valeur aux services

Chercheur CNRS, Pierre Ouzoulias est sénateur des Hauts-de-Seine, dans le Groupe communiste républicain citoyen et écologiste. Vice-président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication ainsi que de celle des affaires européennes, il est également membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. C'est sous son patronage et avec sa participation que s'est tenu le colloque du 19 janvier au Sénat sur les frais d'inscription pour les étudiant-e-s¹. Il est actuellement en « tournée des campus » à la rencontre des étudiants mobilisés contre la loi ORE.

Propos recueillis par Hervé Christofol, secrétaire général du SNESUP-FSU

Hervé Christofol : Le Premier ministre a annoncé une hausse des frais d'inscription de 1 500 % pour les étudiants non communautaires

en licence et en master. Il justifie sa décision par le fait que des études payantes seraient un signal de qualité. Que pensez-vous de cet objectif et de cet argument ainsi que de ses conséquences sur le système universitaire français ?

Pierre Ouzoulias : Cet argument présidentiel dévoile bien le projet politique du gouvernement qui est de transformer le savoir et l'éducation en marchandises comme les autres. Dans la logique libérale, quand le marché n'existe pas, il faut le créer, en dénaturant le service public. Il est possible de défendre une autre position philosophique en considérant que c'est la gratuité qui donne de la valeur aux services !

Par ailleurs, alors que les libertés académiques sont partout menacées



Pierre Ouzoulias.

en Europe et dans le monde, assurer à des étudiant-e-s venu-e-s d'ailleurs que leurs enseignant-es disposeront d'une liberté pédagogique totale me semble

¹ <https://www.snesup.fr/article/colloque-contre-l'augmentation-des-frais-d'inscription-le-samedi-19-janvier-de-9h-13h>

nettement plus essentiel pour renforcer l'attractivité de nos universités.

La France a longtemps considéré que ses idées, ses universitaires et l'accueil des étudiant·e·s d'autres pays étaient des outils puissants de sa diplomatie. Le « rayonnement mondial de la pensée française » était un sujet d'orgueil national qui pouvait parfois aboutir à des formes de patriotisme ou de néo-colonialisme discutables. Avec la révolution néo-libérale, le paradigme a changé au profit d'une conversion idéologique à la vision mercantile anglo-saxonne de l'université considérée comme une entreprise lancée dans une concurrence mondiale. Son objectif commercial est alors d'attirer les étudiant·e·s les plus fortuné·e·s pour les mobiliser ensuite au service de cette attractivité économique.

H. C : La commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale juge que les conséquences de cette mesure ont été mal anticipées et elle en demande son report d'une année. Est-ce également le point de vue de la commission des affaires culturelles du Sénat ?

P. O : La commission de la culture du Sénat a demandé, à l'unanimité, un moratoire d'un an pour la mise en œuvre de la réforme. Elle a considéré que l'annonce du Premier ministre n'avait fait l'objet d'aucune évaluation et concertation. Elle estime que les dispositions destinées à exonerer les étudiant·e·s extra-communautaires qui seraient mises en œuvre par le ministère des Affaires étrangères risque d'accroître la complexité et l'opacité de l'offre française en matière d'octroi de bourses. Elle pense qu'un fond destiné à mieux financer l'accueil des étudiant·e·s grâce à une augmentation de leurs droits d'inscription risque de provoquer une baisse de leur nombre. Ainsi, lors des auditions, la Cour des comptes a estimé que cette éviction pourrait atteindre 40 %, compte tenu

de l'origine géographique des étudiants qui se dirigent actuellement vers la France. Elle s'interroge, enfin, sur la nature des droits définis par une disposition législative de 1951 (taxe ou redevance) et la fragilité juridique du nouveau dispositif.

H. C : En tant que sénateur, vous avez été très actif dans la dénonciation des discriminations engendrées par la loi ORE et sa plateforme *Parcoursup* d'affectation des lycéens dans l'enseignement supérieur. Percevez-vous des similitudes entre ces deux réformes, celle de la sélection et celle de l'augmentation des droits d'inscription ?

P. O : Il n'est pas du tout assuré qu'un décret instituant des droits d'inscription différenciés sur le seul critère de la nationalité satisfasse le principe constitutionnel d'égalité devant les charges. C'était l'opinion du ministre chargé de l'enseignement supérieur en novembre 2013 (Question écrite n° 36124) et l'argument défendu par l'actuelle ministre lors du débat sur la loi ORE au Sénat ! Pratiquement, nous constatons que, dans de nombreuses universités, la présence des étudiant·e·s extra-communautaires permet de maintenir à flot des enseignements et des filières. On peut d'ailleurs se demander si l'un des objectifs du ministère n'est pas d'agir sur l'accueil de ces étudiant·e·s pour obtenir la fermeture de ces formations.

H. C : Conjointement à l'action du SNESUP-FSU et de l'UNEF, vous avez saisi le Défenseur des droits à propos des soupçons de discrimination engendrée par le recours au lycée d'origine dans les algorithmes de la plateforme *Parcoursup*. Êtes-vous satisfait de ses conclusions et de ses demandes ainsi que des réponses apportées par le ministère à l'occasion de cette deuxième année de mise en œuvre de la plateforme ?

P. O : À plusieurs reprises, j'ai regretté que le gouvernement me

refuse la communication de documents administratifs qui me permettent d'assurer ma mission de contrôle des politiques publiques, conformément à l'article 24 de la Constitution. Je regrette vivement d'avoir été obligé de saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA²) et le Défenseur des droits pour obtenir des informations sur les modalités d'examen des candidat·e·s par les universités. Depuis lors, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL³), le Défenseur⁴ et la Commission européenne ont souhaité, dans les mêmes termes, que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) oblige les établissements de l'enseignement supérieur à rendre publics les critères d'analyses des dossiers (algorithmes locaux). Le travail que j'ai engagé, depuis la promulgation de la loi, pour dénoncer l'opacité de ces algorithmes locaux, n'aura pas été vain.

À la suite de ces avis, dans le décret pris pour réformer *Parcoursup*, le MESRI a demandé aux établissements d'assurer plus de transparence à ces « critères généraux ». Le Règlement général européen pour la protection des données oblige le MESRI à passer une convention avec tous les établissements qui participent au fonctionnement de *Parcoursup*. Par ce biais, le MESRI a la possibilité d'intervenir plus efficacement pour obtenir cette transparence. En tant que sénateur, je veillerai particulièrement au respect des préconisations de la CNIL, du Défenseur des droits et de la Commission européenne. Les candidat·e·s et leurs familles ont le droit de connaître les modalités d'examen de leurs dossiers.

² La CADA est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la liberté d'accès aux documents administratifs et aux archives publiques ainsi qu'à la réutilisation des informations publiques (<https://www.cada.fr>).

³ <https://www.cnil.fr/fr/parcoursup-et-les-etablissements-denseignement-superieur>

⁴ <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communiquede-presse/2019/01/parcoursup-le-defenseur-des-droits-dans-deux-decisions-recommande-plus>